

DELIBERATION N°62/2020

Le **jeudi 17 décembre 2020 à 9h30**, le conseil d'administration de l'Etablissement Public Foncier Local de la Savoie, légalement convoqué, s'est réuni en visioconférence dans les locaux de l'EPFL sous la présidence de Monsieur Jean-Marc LÉOUTRE.

Date de convocation : 04/12/2020

Nombre de membres en exercice : 27

ADHERENTS	Nom du titulaire	Présent	Pouvoir	Excusé/Absent	Nom du Suppléant	Présent
CA GRAND CHAMBERY	LEOUTRE Jean-Marc	X			BERTHOUD Luc	
	DYEN Michel	X			TURNAR Alexandra	
	WOLFF Corine			X	THIEFFENAT Alain	
	MORAT Franck	X			CHARLES Corinne	
	GENNARO Alexandre			X	BOIS-NEVEU Arthur	
CC CŒUR DE SAVOIE	DUC Jean-François			X	CARREL Christine	
	MONTBLANC Jean-Claude			X	GUILLAUD Jean-Pierre	
CC YENNE	VERRON Frédéric	X			MOIROUD François	
CA ARLYSERE	BATAILLER Michel	X			JARRE Jean-Pierre	
	ZOCCOLO Alain			X	BERTHET Sandrine	
	HUGUET Emmanuel			X	MEUNIER Edouard	
CC VAL GUIERS	CAGNIN Georges	X			LESAGE Claude	
CC LAC AIGUEBELETTE	ILBERT Thomas	X			ZUCCHERO Pascal	
CC CŒUR DE CHARTREUSE	LABRUDE Evelyne	X			MAISONNIER Raphaël	
GRAND LAC -CA LAC DU BOURGET	GUIGUE Thibaut	X			VAIRYO Nicolas	
	MERCIER Yves			X	MAITRE Florian	
	ROGNARD Olivier		X		FONTAINE Nathalie	
CC CANTON DE LA CHAMBRE	BOST Philippe	X			DUPENLOUP Jacqueline	
CC CŒUR DE MAURIENNE ARVAN	MARGUERON Jean-Paul	X			BAUDRAY Fabrice	
CC PORTE DE MAURIENNE	AUGEM Jean-Michel	X				
CC CŒUR DE TARENTEISE	KISMOUNE Nouare			X	ROCTON Christian	
CC HAUTE MAURIENNE-VANOISE	SACCHI Christian			X	RAFFIN Jean-Claude	
CC HAUTE TARENTEISE	FRAISSARD Jean-Claude			X	CAMPERS Joëlle	
COLLEGE SPECIAL (Communes isolées)	MARCHAND-MAILLET Thierry	X			BOUTY Georges	
	ROUGEAUX Jean-Pierre	X			BAUDIN Alexandra	
REGION	BONNIVARD Emilie			X		
DEPARTEMENT	SCHMITT Nathalie	X			Mithieux Lionel	

TOTAL	15	1	11	0
TOTAL VOTANTS	16			
TOTAL VOIX	27			

Accusé de réception en préfecture
073-487899056-20201217-DEL62-2020-DE
Date de télétransmission : 21/12/2020
Date de réception préfecture : 21/12/2020

DELIBERATION N°62/2020

Objet : ACQUISITION

Opération 20-492 – Centre de vacances d'Auby
Demandeur : LE CHATELARD
Axe : Revitalisation centre-bourg
Durée de portage demandée : 6 ans
Remboursement du capital stocké : 4 % d'avance en capital/an puis solde à terme
Taux de portage annuel HT prévu au PPI 2020-2024 : 2 %
Taux de portage annuel HT accordé : 1 %

La ville d'Auby est propriétaire d'un centre de vacances situé au cœur du bourg du Châtelard en Bauges. C'est un emplacement stratégique qui regroupe un bâtiment principal sur 3 niveaux (très vétuste), une maison de direction et une salle de classe, l'ensemble sis sur 9 083 m². Le site fera l'objet d'une reconversion profonde et pourra accueillir, entre autres, les activités de loisirs du centre social dans l'ex salle de classe.

Localisation	Référence cadastrale	Adresse	Surface (m ²)	Nature cadastrale	Zonage	Prix
Le Châtelard	E587	LES ECURIES	25 m ²	Sols	UGc	400 000 €
Le Châtelard	E588	LES ECURIES	770 m ²	Sols	UGc	
Le Châtelard	E589	LES ECURIES	1 050 m ²	Landes (Friche)	UGc-N	
Le Châtelard	E1126	LES ECURIES	7 238 m ²	Landes (Friche)	UGc-N	
TOTAL			9 083 m²			

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité donne son accord quant à l'acquisition des parcelles mentionnées ci-dessus au prix indiqué et précise que le taux de portage applicable à cette opération sera de 1 % comme le prévoit le PPI 2020-2024.

Le 21/12/2020
 Le Président
 Jean-Marc LÉOUTRE



VOTE :	
Pour	16
Contre	0
Abstentions	0

Accusé de réception en préfecture
 073-487899056-20201217-DEL62-2020-DE
 Date de télétransmission : 21/12/2020
 Date de réception préfecture : 21/12/2020